

La décharge de trop !

Camille Gautier

A Villeneuve-Loubet, le spectre d'une troisième décharge se profile avec insistance, au grand dam des défenseurs de l'environnement, comme Serge Jover.

La ville de Villeneuve-Loubet, à mi-chemin entre Monaco et Cannes, compte déjà deux décharges, et ne souhaite pas voir s'installer une troisième. Au risque de devenir la poubelle des Alpes-Maritimes. D'où l'inquiétude de Serge Jover, président de l'Association de défense de l'environnement de Villeneuve-Loubet, qui prend cette menace très au sérieux : « La décharge du Jas-de-Madame devait fermer en 2000, celle du vallon de la Glacière, sur la même colline, devait l'être normalement en 2010. Jamais deux sans trois ? » Ces décharges sont dans le vallon de la Glacière... situé sur les nappes qui alimentent les villes de Villeneuve-Loubet, Cagnes-sur-Mer, et Antibes. Seulement, que faire des 300.000 tonnes annuelles de déchets à enfouir ? Où le troisième centre départemental d'enfouissement a-t-il le plus de chances de voir le jour ? A Villeneuve-Loubet ! Cette solution arrangerait les autorités, qui bénéficient d'une arrangeante lenteur de la justice. Pour les opposants au projet, il n'y a pas de fatalité à une troisième décharge. Peu avant Noël, Serge Jover a survolé en hélicoptère les deux décharges et noté que de nouvelles installations étaient construites sans autorisation. « On voit bien que des bassins ont été créés, qu'ils se passent beaucoup de choses dans un espace où il ne devrait rien se passer. » A la vue de tous ! Une situation parfaitement connue du préfet et du procureur, qui ne font rien pour l'empêcher.

Bras de fer

L'inquiétante passivité de la justice exaspère Serge Jover : « Les expertises concernant les nappes phréatiques ordonnées par le président du tribunal administratif de Nice en avril 2005 n'ont toujours pas débuté. Les recours déposés en 2000 et en 2004 n'ont pas été instruits. » Le scandale dure depuis sept ans. Entre la justice administrative et Serge Jover, c'est un long bras de fer. Depuis 2000, il a multiplié les recours, refusés parfois pour des motifs fallacieux. Un juge en a rejeté un, prétextant que les rapports des experts ne sont que des notes de travail ! En 2001, quand les juges décident d'aller sur place, c'est trop tard. « L'exploitant a effacé toutes les traces de pollution, permettant aux experts de confirmer l'exploitation jusqu'en 2011 ! La vraie raison, c'est que pour le département, la solution au stockage des déchets, c'est ici. » Cependant, au lendemain du Grenelle de l'environnement, l'Etat ne peut plus rester les bras croisés. En novembre 2007, Roselyne Bachelot a exigé une étude d'évaluation des risques pour connaître l'impact sanitaire des rejets atmosphériques. La ministre parviendra-t-elle à se faire obéir des autorités administratives locales ? Rien n'est moins sûr. ■



Serge Jover veut empêcher la création d'une nouvelle décharge.